

Décharge 2011: budget général UE, Cour des Comptes

2012/2171(DEC) - 17/04/2013 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à la Cour des comptes pour l'exercice 2011.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2013/546/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2011, section V — Cour des comptes.

CONTENU : avec la présente décision et conformément à l'article 318 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Parlement européen donne décharge au secrétaire général de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de la Cour pour l'exercice 2011.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 17 avril 2013 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 17 avril 2013).